

Compte-rendu de l'entretien avec François Germinet, conseiller du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Mercredi 7 mai 2025

Par les 4 collègues présents représentant les 4 associations d'historiennes et d'historiens du supérieur : Maria Paola Castiglioni pour la SoPHAU, Thierry Amalou pour l'Ahmuf, Charles-François Mathis pour H2C et Claire Soussen pour la Shmesp.

Introduction

Nous avons rappelé à François Germinet la proposition soumise le 24 avril dernier lors de notre entretien avec Cécile Laloux, conseillère Éducation auprès du Premier ministre, d'un retour du concours du second degré en fin de M1, conformément à l'organisation qui a prévalu entre 2013 et 2021 et qui nous semble avoir fonctionné correctement, surtout au regard de la réforme dite « Blanquer », catastrophique. Nous avons soumis cette proposition car le contenu de la réforme nous inquiète énormément, notamment le concours en L3 alors que les étudiants n'auront pas bénéficié d'une licence complète, gage d'acquisition d'un socle solide de savoirs et de méthodes.

Nous avons réitéré les remarques sur le calendrier contraint et précipité et l'absence de concertation, qui nous heurtent.

François Germinet s'étonne que nous n'ayons pas été impliqués dans les groupes de travail. Il affirme que les syndicats ont été très hostiles à la « désolidarisation » de la place du concours Professeur des écoles/Professeur lycée et collège, donc le concours est placé en L3 pour tous.

Autre argument de fond avancé par François Germinet : le ministère de l'économie et des finances s'est vu tordre le bras pour financer le master dès le M1 à hauteur de 500 millions d'euros, le MEN ne peut pas prendre le risque d'un moratoire d'un an sous peine de perdre le financement des étudiants de M1 si l'on attend un an.

Certaines universités ou départements n'appliqueront pas la réforme dès la rentrée 2025 ; le conseiller en prend acte, mais confirme que la réforme sera appliquée dès cette année avec un concours en L3 au printemps 2026.

Les modalités du concours et de sa préparation

Nous avons rappelé, à partir des sondages menés par la Shmesp et H2C, les inquiétudes très fortes sur le niveau des futurs enseignants, sur le calendrier intenable, et la colère réelle face à la multiplication des réformes, leur précipitation systématique et l'absence de concertation. 92% des sondés d'H2C par exemple estiment ne pas avoir été assez informés de l'avancement de la réforme, et 71% des sondés disent ne pas être prêts à mettre en place la réforme à la rentrée.

Il a été très difficile d'obtenir des réponses précises à nos questions. Voici ce que nous savons :

*** Modalités et calendrier du concours**

- Épreuves : il y aura deux épreuves écrites (une composition et une analyse d'un corpus documentaire) et deux épreuves orales (une leçon et un entretien avec le jury). Lorsque nous avons insisté sur la bivalence histoire/géographie du concours à laquelle nous sommes attachés, on nous a répondu que le concours s'organisera sur le principe d'une majeure et d'une mineure (histoire ou géographie).

- Calendrier : les épreuves écrites auront lieu en mars-avril, les oraux probablement en mai-juin pour des résultats proclamés avant fin juin.

- Répartition des postes entre le concours en M2 et celui de L3 pendant les 2 ans où ils coexistent : cela n'a pas été précisé, mais il est probable qu'il y aura au départ plus de postes pour le concours en M2, puis que cela basculera en faveur du concours en L3.

- Programmes : ils seront au croisement entre les programmes du secondaire et les principales questions abordées dans les maquettes des universités françaises en L1-L2, selon les résultats d'une enquête conduite par l'IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche). Ce que nous avons compris, c'est qu'on attend des candidats un socle de connaissances générales sur les quatre périodes et qu'ils seront interrogés sur ce qu'on peut « raisonnablement espérer des connaissances d'un étudiant de L2 ». Les programmes semblent correspondre à ce qui avait circulé l'an dernier : deux thèmes par période tirés des programmes du secondaire.

Le flou demeure sur la date réelle, mais imminente, de publication des programmes.

*** Articulation avec la L3**

Nous n'avons eu de cesse d'alerter sur la difficulté des petites universités à mettre en place un enseignement supplémentaire pour préparer le concours. Le problème est en fait plus important encore : il faudra bien passer le concours et la L3 en même temps. Le risque est donc réel d'une inégalité sociale et géographique dans l'accès à la préparation au concours, à rebours des ambitions de promotion sociale mises en avant par le gouvernement.

Les cas particuliers suivants ont été évoqués :

- un étudiant qui réussit sa L3 mais rate le concours : il pourra éventuellement (mais ce n'est pas automatique) s'inscrire en M1 MEEF et repasser ensuite le concours :

- un étudiant qui réussit le concours mais pas la L3 : il garde le bénéfice du concours mais redouble sa L3 (éventuellement, si seule une UE a été ratée, passage en M1 MEEF avec épreuve de L3 à repasser en fin d'année).

*** Financement**

Il y aura un financement d'aide à la mise en place de la réforme (donc pas pérenne, juste pour deux ans), notamment des heures de L3 payées sur les deux prochaines années universitaires (2025/6, 2026/7), mais nous ne savons pas à quelle hauteur.

*** L1 et L2**

L'idée est bien que se mettent en place, à partir de 2026, des licences tournées, dès la L1, vers la préparation au concours (avec éventuellement de petits stages d'observation) avec possibilité de se réorienter vers une licence « normale » en cours de route. Mais on nous dit aussi que les enseignements généralistes que nous donnons déjà en L1 et L2 devraient suffire pour préparer le concours...

*** Étudiants déjà titulaires d'un master recherche** souhaitant préparer le concours : François Germinet précise que les universités pourront préparer ces étudiants en créant des DU ou des DIU.

La formation en M1 et M2 et la place/le rôle des universités et des Inspé

- Nous avons exprimé notre vive inquiétude quant au niveau disciplinaire des enseignants/étudiants recrutés en L3. L'autorité des professeurs passe par la maîtrise des savoirs. Mais il y a aussi la spécificité disciplinaire et la mission sociale des professeurs d'HG-EMC : formation des citoyens, esprit critique, réflexivité, maîtrise de concepts complexes.

Il est indispensable que la formation disciplinaire, assurée par les universités, se poursuive en M1. Les pratiques pédagogiques et la didactique sont importantes mais insuffisantes à elles seules pour former des enseignants d'histoire-géographie.

François Germinet a conscience de ces enjeux. Il précise que le ministère, en concevant un concours qui se déroule au bout de **deux ans et demi**, a prévu un socle disciplinaire important en M1. Des précisions chiffrées : le M1 comptera 480 h de cours dont 330 h seront dédiées au disciplinaire. Sur cette base, au moins 200 h pour les disciplines fondamentales. Les Inspé piloteront la formation (et les enseignements de didactique) mais ce sont les UFR qui assureront les cours disciplinaires

- Stages, articulation M1-M2 et mémoire : 12 semaines de stage en M1 (pratique accompagnée) et stage à mi-temps en responsabilité en M2. L'année de M2 sera essentiellement consacrée aux pratiques pédagogiques, à la didactique et aux stages.

Nous avons rappelé notre attachement à ce que le mémoire pédagogique (M2) garde une dimension recherche même si ce n'est pas un mémoire de recherche. Le mémoire ne doit pas être une analyse de pratiques ou un rapport de stage mais une recherche universitaire adossée aux exigences d'une méthodologie scientifique propre aux historiens. Cette recherche universitaire doit être contextualisée dans un cadre scolaire.

François Germinet nous répond que la formule actuelle du mémoire de M2 en MEEF (mi-disciplinaire mi-didactique) ne sera pas reconduite ; priorité à la pratique pédagogique et à la didactique puisque les étudiants de M2 seront en responsabilité.

- Conception et composition des maquettes de master : seront-elles impulsées par le ministère ou décidées au niveau académique et rectoral ?

François Germinet confirme qu'elles seront nationales ; le ministère indiquera le cadrage et les blocs qui les constitueront. Une certaine souplesse sera possible entre 5 et 10% du temps de formation.

L'articulation CAPES/Agrégation

- Avec la mise en place du nouveau concours, il y aura une dissociation accrue entre CAPES et Agrégation. L'arrêté du 22 avril 2025 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2013 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051567847>) établit que « les candidats au concours externe de l'agrégation sont tenus de justifier de la détention d'un master ».

Le risque est celui de l'aggravation de l'écart entre les nouveaux certifiés (plus faibles d'un point de vue disciplinaire) et les agrégés (bien plus spécialisés dans les savoirs disciplinaires, moins expérimentés sur le volet pédagogique). Bien que conscient de ce problème, le ministère ne semble pas avoir l'intention ni de remettre en cause l'existence de l'agrégation, ni d'effectuer de changements dans son fonctionnement.

Il semblerait en revanche possible pour les futurs étudiants qui veulent se destiner à l'enseignement dans le secondaire et qui souhaiteraient tenter le concours de l'agrégation externe de :

- passer le concours du CAPES à bac +3, effectuer la première année de master enseignement (élèves fonctionnaires), obtenir une deuxième année de sursis pour la préparation de l'agrégation ;

- faire un M1 recherche en se présentant parallèlement au concours du CAPES. S'ils réussissent le concours, ces étudiants pourraient préparer l'agrégation en bénéficiant d'une année de sursis.

Dans les deux cas, même en cas d'échec à l'agrégation, ils pourront devenir enseignants.

Puisqu'actuellement l'accès à l'agrégation est possible seulement après avoir réussi le M2, cette solution, telle qu'elle nous a été présentée, semblerait autoriser l'accès à l'agrégation dès la réussite du M1.

Affectation des enseignants et titularisation

La titularisation adviendra après la validation de la seconde année de master. Cette validation tient compte du mémoire final. Les critères resteraient pour le reste globalement inchangés par rapport aux règles actuellement en vigueur pour la titularisation des enseignants.